

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 10 décembre 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 132 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Vincent COULOMB - Alexandre BIZAILLON représenté par Antoine LORENZI - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZI représenté par Jean-Louis TIXIER - Claude DAUMERGUE représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DIARD représenté par Jean-Marc BENZI - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - André ESSAYAN représenté par Olivier BLANC - Martine GOELZER représentée par Michel LO IACONO - Mourad KAHOUK représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Laurent LAVIE représenté par Patricia COLIN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Henri MATTEI représenté par Gérard PEPE - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Abdelwaab LAKHDAR - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Marc POGGIALE représenté par Alain CROCE - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Antoine ROUZAUD représenté par François-Noël BERNARDI - Gérard SBRAGIA représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Maxime TOMMASINI représenté par Jacqueline MAURIC - André VARESE représenté par Clément YANA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Eric DI MECO - Martine VASSAL.

Signé le 10 Décembre 2010
Reçu au Contrôle de légalité le 13 décembre 2010

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DDIP 001-2484/10/CC

■ Pôles de compétitivité - Approbation de l'attribution de subventions aux entreprises Mermec, Ixsea et Comex SA
DDEAIG 10/5420/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Face aux enjeux de la mondialisation de l'économie et aux risques de plus en plus forts de délocalisation d'activités, la question de la compétitivité de l'économie française et celle, liée à la création d'emplois a donné lieu à de nombreux débats, réflexions et rapports. Pour répondre à ces enjeux, le gouvernement a lancé fin 2004 un appel à projet pour la création de pôles de compétitivité, fer de lance d'une nouvelle politique industrielle qui mobilise les capacités d'innovation.

Cette nouvelle politique industrielle doit faire émerger de nouveaux secteurs dans lesquels l'intensification des partenariats entre l'industrie, l'enseignement supérieur et la recherche appuyés par les collectivités publiques, permettra le développement d'activités économiques de haut niveau technologique, créatrices d'emplois dans l'avenir.

Un pôle de compétitivité est, sur un territoire donné :

- l'association d'entreprises, de centres de recherche et d'organismes de formation,
- engagé dans une démarche partenariale (stratégie commune de développement),
- destiné à dégager des synergies autour de projets innovants conduits en commun en direction d'un (ou de) marché(s) donné(s).

Cette politique vise à susciter, puis soutenir les initiatives émanant des acteurs économiques et académiques présents sur un territoire.

Au titre de sa politique en faveur des filières d'excellence, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole apporte depuis 2005 un soutien aux pôles de compétitivité présents sur son territoire (délibération du 22 décembre 2005). Ceux-ci sont au nombre de sept :

- Pôle Optique,
- Pôle Pégase,
- Pôle Solutions Communicantes Sécurisées,
- Pôle Eurobiomed,
- Pôle Mer,
- Pôle Risques,
- Capénergies.

Par délibération du 8 février 2008 créant les Autorisations de Programme dans le cadre du Budget Primitif 2008, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a prévu 1,5 millions d'euros sur la période 2008/2010, pour le co-financement des projets de recherche & développement des pôles de compétitivité.

Une enveloppe pour un montant de 500 000 euros par an pendant trois ans, sous forme d'AP/CP est donc dédiée à l'abondement du Fonds Unique Interministériel (FUI), et ciblée sur des projets de recherche & développement présentés au Fonds Unique Interministériel (FUI) dans le cadre des appels à projets du gouvernement.

Une seconde délibération du 28 juin 2008 précise et propose les modalités opérationnelles d'intervention et le système d'évaluation technique de l'octroi de subventions aux entreprises impliquées dans les pôles.

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole est aujourd'hui sollicitée financièrement en vue du co-financement de quatre projets retenus lors du 10^{ème} appel à projets du Fonds Unique Interministériel (FUI). Les projets de R & D sont issus des pôles de compétitivité Pégase, Mer et Optitec et sont présentés dans le tableau ci-après.

Dans le cadre des projets Rail3T et Anisa on retrouve la société MERMEC France.

Mermec France, filiale française du groupe Mermec, développe des systèmes de diagnostic sans contact pour l'industrie du ferroviaire. L'entreprise possède notamment une équipe de 8 personnes spécialisée dans le traitement d'image. Plus de 20 logiciels ont été développés, y compris des algorithmes «temps réel» d'analyse de données.

Mermec France mène des recherches et de nombreuses activités de développement qui visent à fournir des solutions fiables aux problèmes techniques liés au marché ferroviaire ainsi que d'autres secteurs industriels, tels que, l'aérospatiale et l'énergie à l'aide des capteurs optiques (cameras vidéo, caméra thermiques, laser).

Le projet Rail3T vise le développement d'une application industrielle innovante d'aide à la maintenance prédictive de l'infrastructure ferroviaire qui se focalise sur le rail. Ce type d'inspections est essentiel pour éviter des accidents fatals vus par le passé à plusieurs reprises (déraillement en Allemagne (ICE) en 2008, en Italie en 2009).

Dans le cadre du projet Rail3T, l'objectif est de diminuer les risques d'accidents dus à des défaillances structurales du rail. Ce projet a été labellisé par le pôle I-TRANS et son coût global est de 3 859 534,17 euros.

La société Mermec est le porteur du projet et sera responsable des tâches scientifiques d'emploi de capteurs d'imagerie pour acquérir des images de voies de localisation.

La nouvelle technologie Rail3T sera commercialisée à la fois sous forme de produit, mais également sous forme de prestation de services. Les objectifs économiques de Rail3T portent sur un marché potentiel visé de 27 millions d'euros (12 millions d'euros en prestation de service et 15 millions d'euros en vente de produit) au bout de la 5^{ème} année d'exploitation.

Cet objectif correspond seulement à 16% du marché global (vision, Courant de Foucault et UltraSons) européen et nord américain actuel, et il est bien inférieur aux 10% du marché mondial. L'objectif de vente de 5 systèmes Rail3T par an, correspond à un objectif tout à fait plausible par rapport aux taux de production annuels de systèmes de mesure par Mermec groupe.

Le projet Anisa vise à développer un système complet d'instrumentation de mesure (système et capteurs), fondé sur une nouvelle génération innovante de Capteurs à Fibres Optiques (CFO) à réseaux de Bragg. Ce système a pour but d'améliorer la maintenance continue des vecteurs aériens, afin d'augmenter leur cycle de vie, de réduire les coûts de maintenance, tout en fiabilisant les moyens de transport aériens. Le consortium vise en particulier trois applications phares, dans le secteur de l'aéronautique civile et légère (avions et hélicoptères) et dans le spatial (satellites).

Le projet ANISA est porté par la société MER MEC France (MMF). Elle s'est entourée pour le projet des partenaires suivants : les PME Aeromecanic (AMEC), Guimbal (GMBL) et Iso Ingénierie (ISO) ; l'entreprise Thales Alenia Space ; et le Commissariat à l'Energie Atomique List (CEA). Les membres du consortium réunissent l'ensemble des compétences indispensables au succès du projet. Le projet repose sur une technologie innovante issue d'un laboratoire d'excellence de réputation mondiale : le CEA List.

L'intégration optimisée de cette technologie au monde de l'aérospatial sera assuré par MMF, leader dans le domaine de la surveillance ferroviaire (rail et train). La déclinaison de cette technologie en service novateur sur les aéronefs et satellites est assurée par les 3 industriels fabricants que sont Thales Alenia Space, Guimbal et Aeromecanic.

Le programme de travail est prévu sur trois ans, pour un budget de 3 142 662 euros. Le consortium a gardé l'hypothèse d'atteindre au bout de cinq ans après la fin du projet, un objectif d'environ 400 unités du système Anisa, correspondant à un CA de 8 millions d'euros environ et une création d'emploi d'une quinzaine de personnes au total.

Dans le cadre du projet Rov3D on retrouve la société Comex SA.

L'entreprise Comex spécialisée dans l'exploration sous-marine, est porteuse du projet. Elle assurera la coordination du projet, l'architecture du système et les essais. Pour cela, elle s'est associée au laboratoire Lsis qui développera les logiciels en amont et à la société Setp qui se chargera en aval de l'analyse des données.

Le projet Rov3D s'inscrit parfaitement dans la stratégie industrielle de la Comex et lui permettra de conforter son avance technologique sur les solutions logicielles d'exploration marine.

Le système réalisé dans le cadre du projet sera mis à la vente dès la 1^{ère} année à 150 000 euros comprenant trois caméras, un caméra acoustique et des logiciels de traitement. Une prestation de services est associée à cet outil.

Investissement de la Comex (achat de matériel, développement du projet) : 2010 – 2018 : 1 040 000 euros.

Comex allouera un chef de projet pour ¼ de son temps et créera un poste d'ingénieur en CDD au début du projet potentiellement transformable en CDI suivant le contexte économique à l'issue des trois ans. Dans les cinq ans, il est prévu d'embaucher un à deux techniciens pour la demande opérationnelle.

Dans le cadre du projet Paramills on retrouve la société Ixsea.

Le département de la Ciotat de la société Ixsea est spécialisé en systèmes acoustiques (Imagerie, Sondeur,...) y compris la conception des transducteurs et des environnements mécaniques des antennes.

La société dispose des moyens permettant le développement des dispositifs acoustiques nécessaires au projet, en particulier pour concevoir, réaliser et mesurer les antennes multi-transducteurs. Le retour attendu de ce projet concerne la maîtrise des technologies acoustiques pour la réalisation de rétines paramétriques pointables.

Le savoir faire ainsi acquis pourra ensuite être décliné non seulement en acoustique non linéaire dans des applications variées comme le sondage sédimentaire ou les sonars de navigation mais aussi en acoustique linéaire Haute Fréquence tel les imageurs acoustiques de proximité.

La société Ixsea souhaite renforcer son implantation à la Ciotat en investissant un million d'euros pour installer les équipes dans de nouveaux locaux à la Semidep, locaux qui accueilleront une activité industrielle (réalisation de sonars, sondeurs acoustiques, système d'imagerie acoustique, équipement robotique).

La proximité de la mer pour des tests des produits et la proximité d'entreprises comme DCNS ou ECA à La Garde est indispensable pour l'entreprise.

Ce projet contribuera à développer une nouvelle ligne de produit acoustique adapté entre autres, au marché de l'offshore. Ce qui devrait correspondre à la pérennisation d'une dizaine d'emplois pour un CA annuel visé de un million d'euros par an.

Ce CA sera orienté notamment pour Ixsea qui commercialisera le produit. Les autres partenaires du projet auront des parts sur la propriété industrielle et signeront des accords de sous traitance avec Ixsea.

Trois ETP chez Ixsea à la Ciotat et trois ETP chez iXWaves à Sophia Antipolis seront créés.

Les montants proposés sont basés sur des plans de financement établis entre les pôles et les partenaires publics, dans le cadre des comités des financeurs qui se réunissent régulièrement tout au long du processus de sélection des projets présentés au FUI.

PROJETS	PORTEURS + PARTENAIRES DONT ENTREPRISES DE MPM (EN GRAS)*	MONTANT GLOBAL DU PROJET	CONTENU	BENEFICIAIRE(S) , MONTANTS PROPOSES
POLE OPTITEC				
RAIL 3T	- Mermec France (MPM) - CMS (71) - URIA (59) - CEF (59) - EUROTUNNEL (75)	3 859 534 euros	Système proposant des solutions prédictives de maintenance pour l'infrastructure ferroviaire : diminuer les risques d'accidents dus à des défaillances structurelles du rail	Mermec France : 100 000 euros
POLE PEGASE				
ANISA	- Mermec France (MPM) - AEROMECHANIC (MPM) - GUIMBAL (13) - THALES ALENIA SPACE (06) - ISO INGENIERIE (13) - CEA (91)	3 142 662 euros	Système complet d'instrumentation de mesure (système et capteurs) : améliorer la maintenance continue des vecteurs aériens, afin d'augmenter leur cycle de vie, de réduire les coûts de	Mermec France : 100 000 euros

Signé le 10 Décembre 2010
Reçu au Contrôle de légalité le 13 décembre 2010

			maintenance, tout en fiabilisant les moyens de transport aériens.	
POLE MER				
ROV 3D	- Comex SA (MPM) - ESIL – LSIS (MPM) - SETP (13)	2 799 892 euros	Développement d'outils de relevé sous-marin en 3D en temps réel et de façon totalement non intrusive.	Comex SA : 60 000 euros
PARAMILL S	- Ixsea (MPM) - Ixwaves (06) - Université de Paris - ICAM (83) - ECA (83) - IFREMER (92) - Semantic TS (83)	2 820 733 euros	Développement et démonstration opérationnelle d'un modem acoustique à faisceau pointable pour plate-forme sous-marine.	Ixsea : 60 000 euros

*Des fiches synthétiques relatives aux entreprises susceptibles d'être financées par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole figurent en annexe du présent rapport.

Conformément à la logique des projets de recherche & développement collaboratifs labellisés par les pôles, chacun des projets est porté, sous l'égide d'un chef de projet, par un consortium regroupant grands groupes, PME, laboratoires de recherche et parfois établissements de formation (écoles d'ingénieurs notamment).

Chacun des partenaires assume une partie des travaux de recherche & développement et prend en charge le financement correspondant. Sur ce montant, il peut prétendre à un taux de financement public (Etat + collectivités) prédéterminé pour chaque type de structure.

Les modalités de financement proposées par l'Etat sont rappelées en annexe 1, ainsi que les critères d'intervention de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole

La mise en œuvre de cette aide est strictement encadrée : les projets de recherche & développement financés dans le cadre du FUI font l'objet d'une convention cadre globale signée entre l'Etat et les collectivités locales intervenantes dans le financement du projet.

Sur cette base, une convention bilatérale d'application, objet de cette délibération, sera signée entre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et chaque entreprise bénéficiaire.

Les modèles de convention ont déjà été approuvés dans la délibération cadre du 28 juin 2008.

- La délibération du 8 février 2008 créant l'Autorisation de programme ;
- La délibération du 28 juin 2008 précisant et proposant les modalités opérationnelles d'intervention et le système d'évaluation technique de l'octroi de subvention aux entreprises impliquées dans les pôles.

Signé le 10 Décembre 2010
Reçu au Contrôle de légalité le 13 décembre 2010

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du 8 février 2008 créant l'Autorisation de programme ;
- La délibération du 28 juin 2008 précisant et proposant les modalités opérationnelles d'intervention et le système d'évaluation technique de l'octroi de subvention aux entreprises impliquées dans les pôles.
- La délibération n° 10/4863/CC du 28 juin 2010 validant la mise en place d'une convention cadre globale pour tous les projets de R & D des pôles de compétitivité.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de cofinancer les projets de recherche & développement des pôles de compétitivité.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont attribuées les subventions suivantes pour un montant total de 320 000 euros.

Pôles de compétitivité	Projets de R & D	Entreprises bénéficiaires	Montant accordé par MPM
Pôle OPTITEC	Rail 3T	Mermec France	100 000 euros
Pôle PEGASE	Anisa	Mermec France	100 000 euros
Pôle MER PACA	Rov 3D	Comex SA	60 000 euros
	Paramills	Ixsea	60 000 euros
<i>TOTAL</i>			<i>320 000 euros</i>

Signé le 10 Décembre 2010
Reçu au Contrôle de légalité le 13 décembre 2010

Article 2:

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2010 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Sous-Politique B 330 - Nature 2042 – Fonction 90 - Opération n° 2008/00153.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Technopoles et Agglomération numérique,
Université, Recherche

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement durable - Innovations -
Prospective

Jérôme ORGEAS

Eric DIARD

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI